

Certificat médical

Extrait de l'Article 2.1.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :

Les personnes qui demandent une carte d'adhérent, à l'exclusion des non-pratiquants (licence Athlé Encadrement) doivent produire :

- un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition pour les licences Athlé Compétition, Athlé Découverte. (modèle fourni en annexe 1)
- un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme pour la licence Athlé Santé. (modèle fourni en annexe 2).

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de six mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la carte d'adhérent.

Les différentes licences

Licence Athlé Découverte	Ecole d'athlétisme	Jeux de motricité Découverte des différentes disciplines	Eveil athlétique
		Approche ludique multidisciplinaire	Poussins
Licence Athlé Compétition	Apprentissage des techniques d'Athlé	Découverte des disciplines	Benjamin
		Approche multidisciplinaires et collective des compétitions, développement des qualités physiques utiles aux pré-ados	Minimes
	Athlé Performance	Entraînement, début de spécialisation	Cadets
		Compétition individuelles et collectives	
		Entraînement, spécialisation	Junior à Vétérans
		Compétition individuelles et collectives	
Licence Athlé Santé Loisir	Santé	Activités encadrées par un Coach Athlé Santé, adaptées à un public qui recherche une pratique tournée vers le bien-être, la détente, la lutte contre la sédentarité et ses effets (marche nordique, running entretien, remise en forme, condition physique)	Toutes catégories à partir de cadet
Licence Athlé Encadrement	Dirigeants, Entraîneurs, Officiels	Elle permet d'exercer des responsabilités officielles au sein d'un club, et/ou de postuler à un poste de responsabilité départemental, régional ou national. La production d'un certificat médical n'est pas exigée. Le licencié encadrement ne peut en aucun cas, pratiquer l'Athlétisme (entraînements, compétitions)	Minimes à Vétérans

Compétitions

La participation aux compétitions (pour les licenciés compétition, ou les licenciés découverte (poussins)) est indispensable à la valorisation du club et à la prise en compte de l'investissement de son encadrement.

Participer aux épreuves par équipe, c'est aussi permettre aux autres athlètes de réussir le meilleur résultat collectif possible.

Il est donc très souhaitable de respecter les participations qui seront demandées par les entraîneurs au cours de la saison sportive .

IMPORTANT : tout athlète participant à une épreuve, obtient en fonction de la performance qu'il réalise, un niveau de classement (suivant un barème fédéral) et selon ce niveau, un certain nombre de points sont attribués au club.

Tous les athlètes doivent être conscients de l'importance de ces points pour le club et doivent s'efforcer de se « classer ».

Le classement du club dépend non seulement de la valeur de la performance, mais aussi de la participation de tous les athlètes.

Pour que les points soient comptabilisés, l'athlète doit réaliser 2 fois une performance de même niveau .

Maillot du club

Le port du maillot du club est obligatoire pour toutes les compétitions officielles.

Tarif des licences

Type de licence	Catégories 2020-2021	Année de naissance	Cotisation annuelle
Athlé Découverte	Eveils Athlétiques	2013 – 2012	105 €
	Poussin(es)	2011 - 2010	105 €
Athlétisme de compétition	Benjamin(es)	2009 - 2008	105 €
	Minimes	2007 - 2006	105 €
	Cadets	2005 - 2004	105 €
	Juniors	2003 – 2002	105 €
	Espoirs	2001 - 2000 - 1999	115 €
	Séniors	1998 à 1987	115 €
	Masters	1986 et avant	115 €
Athlé Santé/Loisir	Toutes catégories à partir de cadet		90 €
Encadrement: entraîneurs et comité directeur			Gratuit
Encadrement : Officiels			gratuit si 4 jurys dans la saison

Réductions

Tarif familial	
	Remise de 20% sur une deuxième adhésion « jeunes » au sein de la même famille*
	Remise de 30% sur une troisième adhésion « jeunes » au sein de la même famille*

* jusqu'à junior compris.

Détail des catégories d'âge.

Catégories d'âge de la saison 2020-2021

Catégories	Code	Année de naissance
Eveils Athlétiques	EA	2013 – 2012
Poussin(es)	PO	2011 - 2010
Benjamin(es)	BE	2009 - 2008
Minimes	MI	2007 - 2006
Cadets	CA	2005 - 2004
Juniors	JU	2003 – 2002
Espoirs	ES	2001 - 2000 - 1999
Séniors	SE	1998 à 1987
Masters	VE	1986 et avant

ATTENTION :

Le changement de catégorie d'âge intervient le 1er novembre 2020

2 périodes sont à considérer :

Une période administrative du 1er septembre 2020 au 31 août 2021
(validité de la licence)

Une période sportive du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021

Planning des entrainements.

PLANNING DES ENTRAINEMENTS DE L'ACCT SAISON 2020-2021

Catégorie / Entraîneur	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Eveils Athle (2013-2012) / Nadia Ducret Patrick Maurice		18h00 à 19h00	17h00 à 18h00				
Poussins (2011-2010) / Thierry Martin Stéphane Darbonville Fabien Causse		18h00 à 19h15			18h00 à 19h15		
Benjamins (2009-2008) / Joel Langlois		18h30 à 19h30		18h30 à 19h30			
Minimes (2007-2006) / José Bastos Mathieu Magnier			18h00 à 19h30		18h00 à 19h30		
Cadets (2005-2004) Juniors (2003-2002) Espoirs (2001-1999) Seniors (1998-1987) Masters (1986 et avant) / Joel Langlois <i>Spécialités :</i> Jean-Luc Héris(haies , perche) Christian Petit (longueur, triple saut)		19h00 à 20h30	19h00 à 20h30	19h00 à 20h30	19h00 à 20h30		
Marche Nordique / Edouard Routier						Matin	

Certificat médical

Pris en application des articles L.231-2 et L.231-3 du code du sport

(licences Athlé Compétition, Athlé Découverte)

Je soussigné, Docteur _____

Demeurant à _____

Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Melle _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition.

Fait à _____ le ____/____/_____



Cachet et signature du médecin

Article 2.1.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :

Les personnes qui demandent une carte d'adhérent, à l'exclusion des non-pratiquants (licence Athlé, Encadrement) doivent produire :

- un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition pour les licences Athlé, Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running ainsi que pour le titre de participation Pass'running
- un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme pour la licence Athlé Santé.

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de six mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la carte d'adhérent.

Certificat médical

Pris en application des articles L.231-2 et L.231-3 du code du sport

(licences Athlé Santé Loisir)

Je soussigné, Docteur _____

Demeurant à _____

Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Melle _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme.

Fait à _____ le ____/____/____



Cachet et signature du médecin

Article 2.1.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :

Les personnes qui demandent une carte d'adhérent, à l'exclusion des non-pratiquants (licence Athlé, Encadrement) doivent produire :

- un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition pour les licences Athlé, Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running ainsi que pour le titre de participation Pass'running
- un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme pour la licence Athlé Santé.

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de six mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la carte d'adhérent.